NUMÉRO NIE - NUMÉRO D'IDENTITÉ ÉTRANGÈRE

Les étrangers qui, en raison de leurs intérêts économiques, professionnels ou sociaux, sont liés à l'Espagne, se verront attribuer, à des fins d'identification, un numéro personnel, unique et exclusif de nature séquentielle.

Le numéro personnel sera l'identifiant de l'étranger, qui doit figurer sur tous les documents émis ou traités, ainsi que les procédures qui sont tamponnées sur sa carte d'identité ou son passeport.

Pour l'attribution de NIE en raison d'intérêts économiques, professionnels ou sociaux, les candidatures suivantes seront acceptées:

- Ceux présentés personnellement en Espagne par l'intéressé,
- Ceux présentés en Espagne par l'intermédiaire d'un représentant,
- Celles présentées dans les représentations diplomatiques ou les bureaux consulaires espagnols situés dans le pays de résidence du demandeur, correspondant à leur démarcation de résidence.

Pour attribuer le numéro susmentionné, ils doivent fournir les documents suivants:

- Formulaire de demande standard (EX-15), dûment complété et signé par l'étranger.
- Original et copie du passeport complet, ou document d'identité, ou document de voyage ou carte d'enregistrement valide.
- Communication des causes économiques, professionnelles ou sociales justifiant la demande.
- À la demande d'un représentant, il certifiera qu'il dispose d'une procuration suffisante pour déclarer expressément qu'il est habilité à présenter une telle demande.
- Frais payés.

Informations fournies par le gouvernement espagnol, ministère de l'Intérieur.

C / Narcís Macià i Domènech, 19, loc. 1
17310 Lloret de Mar, Girona

972 366 023

info@lhcostabrava.com
www.lhcostabrava.com